

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

La convocation a été adressée individuellement le 16 avril 2026, à chaque membre du Conseil Municipal, pour la réunion du 23 avril 2026 ainsi que les documents préparatoires.

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAC-LA-CÔTE, dûment convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric PELTIER, Maire.

PRÉSENTS : C. PELTIER ; C. PARBAUD ; E. LACORRE ; C. LABORDE ; N. DISSAC ; J. MANDON ;
B. CAMPORESI ; V. COMBELLE ; N. VIVION ; A. JAYET ; I. BOUDINAUD ;
F. DELURET ; C. NICOLAIZEAU ; D. THOUREAU ; G. FAURE ; K. DELAGNIER ; A. VILLECHENAUD ; E.
RITSON.

ABSENTS AVEC DELEGATION : A. GOBLET

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de M. Antoine VILLECHENAUD comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Délibération n°16-2026 :** Affectation des résultats 2025
- **Délibération n°17-2026 :** Vote des taux de fiscalité locale 2026
- **Délibération n°18-2026 :** Participation du budget principal au budget du CCAS
- **Délibération n°19-2026 :** Vote du budget primitif 2026
- **Délibération n°20-2026 :** Vote de deux emprunts
- **Délibération n°21-2026 :** Acquisition foncière Centre Bourg
- **Délibération n°22-2026 :** Election des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS
- **Délibération n°23-2026 :** Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs
- **Questions Diverses**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2024 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.
- Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 877 945,29 €	2 164 598,83 €	306 850,97 €
- INVESTISSEMENT	612 383,29 €	841 874,95 €	-133 994,17 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

- Solde d'exécution de l'exercice.....	229 491,66 €
- Solde d'exécution cumulé.....	95 497,49 €

Restes à Réaliser au 31/12/2025

- Dépenses d'investissement	776 413,14 €
- Recettes d'investissement	378 602,55 €
- Solde	- 397 810,59€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	95 497,49 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser.....	- 397 810,59 €
Besoin de financement total.....	- 302 313,10 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice.....	286 653,54 €
- Résultat antérieur.....	306 850,97 €
Total à affecter.....	593 504,51 €

DECIDE :

➤ d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement..... **302 313,10 €**
(Crédit de l'article 1068 sur BP 2025)

3 - Excédent de fonctionnement reporté..... **291 191,41 €**
(Ligne 002 sur BP 2025)

VOTE :

- **POUR :** **19**

- **CONTRE :** **0**

- **ABSTENTIONS :** **0**

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation (qui s'appliquera sur les résidences secondaires et les logements vacants).

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe évoluent tous les ans du fait :

- de modifications physiques, par exemple de l'évolution des constructions sur la commune,
- de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières décidée par le parlement dans la loi de finances.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379 et suivants, ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles 2026 téléchargé le 11/03/2026,

Après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition locale pour 2026 comme suit :

	Taux actuel en %	Augmentation en %	Nouveau taux 2026 en %
Taux de Taxe Foncière Bâtie (TFB)	37,43 %	0	37,43 %
Taux de Taxe Foncière Non Bâties (TFNB)	75,92 %	0	75,92 %
Taux de TH	17,06 %	0	17,06 %

Ces taux permettront des recettes d'un montant total de 735 158 €, détaillé comme suit :

Augmentation des bases - Produit assuré 2026						
	Bases d'imposition effectives 2025	Taux 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Augmentation du taux d'imposition (en %)	Taux 2026	Produits 2026 (arrondis à l'€)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 723 497	37.43 %	1 751 000	0%	37.43 %	655 399 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52 559	75.92 %	54 700	0%	75.92 %	41 528 €
Taxe d'habitation	240 514	17.06%	224 100	0%	17.06%	38 231 €

TOTAL produits	TOTAL			735 158 €
----------------	-------	--	--	-----------

VOTE :
- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Article 657363 – CONTRIBUTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal,

- Se voit proposer de participer au budget du CCAS de Bonnac-la-Côte pour l'année à hauteur du montant suivant :

	2025	2026
Contribution au budget du CCAS	5 500.00 €	5 500.00 €

- **Après en avoir délibéré,**

Décide,

- **DE VALIDER**, pour l'exercice 2026, la contribution du budget principal au budget du CCAS telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 de la commune.

VOTE :
- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil municipal,

- Se voit proposer par Monsieur le Maire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2026 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	1 794 921,41 €
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	338 900,00 €
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	742 700,00 €
CHAPITRE 65 - Charges de gestion courante	202 849,86 €
<i>Dont subventions CCAS</i>	<i>5 500,00 €</i>
CHAPITRE 66 - Charges financières	47 000,00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	25 200,00 €
CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions	15 200,00 €
CHAPITRE 042 – Dotations aux amortissements	1 261,55 €
CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement	420 810,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 794 921,41 €
CHAPITRE 70 - Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	275 920,00 €
CHAPITRE 73 - Impôts et Taxes	62 700,00 €
CHAPITRE 731 – Imposition directe	860 000,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations, Subventions et Participations	223 980,00 €
CHAPITRE 75 - Autres Produits de Gestion Courante	34 500,00 €
CHAPITRE 013 - Atténuation de Charges	1 000,00 €
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	30,00 €
CHAPITRE 77 - Produits Exceptionnels	600,00 €
CHAPITRE 78 - Reprise des dotations aux provisions	45 000,00 €
LIGNE 002 - Résultat de Fonctionnement Reporté	291 191,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 652 594,58 €
CHAPITRE 16 - Emprunts	160 000,00 €
CHAPITRE 203 - Frais d'études, de recherche et de développement	90 781,48 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'Equipements Versés	6 000,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations Corporelles	120 500,00 €
CHAPITRE 23 - Travaux en Cours	973 000,00 €
CHAPITRE 001 - Déficit d'Investissement Reporté	302 313,10 €
CHAPITRE 041 - Opération d'ordre au sein de la section	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	1 652 594,58 €
CHAPITRE 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	420 810,00 €
CHAPITRE 024 – Produit des cessions d’immobilisation	0,00 €
CHAPITRE 040 - Dotations aux Amortissements	1 261,55 €
CHAPITRE 10 - Dotations, Fonds Divers et Réserves	335 420,48 €
CHAPITRE 13 - Subventions	368 102,55 €
CHAPITRE 041 - Opération d'ordre au sein de la section	0,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts	480 000,00 €
CHAPITRE 23 – Travaux en cours	47 000,00 €

➤ après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

➤ **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 tel qu'il vient de lui être présenté

VOTE :

- **POUR** : 19

- **CONTRE** : 0

- **ABSTENTIONS** : 0

BUDGET PRINCIPAL 2026 : EMPRUNTS CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation en cours de la Maison du Temps libre. Il précise qu'il convient de compléter le financement de cette opération par emprunts auprès d'organismes bancaires. En conséquence, il propose de retenir la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin aux conditions suivantes :

- Financement à taux variable indexé sur le taux du livret A :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée de remboursement : 20 ans
 - Taux au moment de la signature : 2,79 % (1,5 % + 1,29%)
 - Amortissement constant
 - Périodicité trimestrielle
 - Mise à disposition des fonds : Déblocage possible à tout moment en tout ou partie sous 12 mois avec déblocage automatique des fonds à cette date correspondant à la mise en amortissement du prêt
 - Commission d'engagement : 350 €
 - Remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5 % du capital restant dû.
 - Passage à taux fixe : A chaque date d'échéance, possibilité de consolider tout ou partie des tirages, à taux fixe, selon les conditions du moment. Ce passage à taux fixe s'effectue sans frais, ni commission et sans pénalité de remboursement anticipé.

- Prêt relais pour avance de trésorerie (attente versement FCTVA)
 - o Montant : 180 000 €
 - o Durée de remboursement maximale : 24 mois
 - o Intérêt taux fixe : 3,34 %
 - o Périodicité trimestrielle
 - o Versement des fonds : Déblocage possible des fonds à tout moment en une ou plusieurs fois sous 4 mois
 - o Amortissement in fine
 - o Commission d'engagement : 200 €
 - o Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment sans pénalité

Le Conseil municipal,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin aux conditions ci-dessus
- **DE DONNER** toutes autorisations aux fins envisagées à Monsieur le Maire

VOTE :	
- POUR :	19
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

ACQUISITIONS FONCIERES – AV n°202 et AV n°203 – CENTRE-BOURG

Discussions :

Mme Parbaud indique que l'acquisition permettra la réalisation d'un espace d'aire de jeux et de rencontres intergénérationnelles.

M. Combelle fait savoir que l'espace enherbé situé juste en face n'est jamais utilisé par les personnes âgées et ne voit pas pourquoi le futur aménagement le serait. Pour lui, ce jardin sera utilisé essentiellement par l'ALSH qui sera basé à la MTL et ne sera pas beaucoup utilisé par les habitants.

M. Peltier indique qu'une concertation avec toutes les parties concernées sera engagée afin de connaître les besoins de chacun.

Le Conseil Municipal,

- **VU** l'accord trouvé avec M. Franck CHAPUT, représentant la société NEWSEVENT, propriétaire des parcelles cadastrées section AV n° 202 et AV n°203, d'une superficie cadastrale respective de 179 m² et 678 m², situées en centre-bourg à Bonnac-la-Côte, rue du Clos des Jardins du Bourg, moyennant le prix de 49 000 € (quarante-neuf mille euros) ;

- **CONSIDÉRANT** que ces acquisitions doivent permettre l'aménagement d'une aire de jeux et de rencontres intergénérationnelles ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **D'APPROUVER** l'accord intervenu avec Monsieur Franck CHAPUT, aux conditions financières énoncées ci-dessus, les frais d'actes notariés en sus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Principal de la commune.

VOTE :	
- POUR :	19
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite au renouvellement de l'Assemblée municipale. Le conseil municipal doit procéder à l'élection des conseillers municipaux au conseil d'administration du CCAS. Conformément à la délibération 38-2021 du 03/12/2021, le Conseil d'administration est composé de 4 membres élus et 4 membres nommés.

La liste suivante est présentée :

BONNAC-LA-CÔTE

- Caroline PARBAUD
- Isabelle BOUDINAUD
- Claire NICOLAIZEAU
- Dominique THOUREAU

Le conseil municipal procède au vote au scrutin de liste à bulletin secret, conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 19

Blancs et nuls 0

Exprimés 19

La liste de Bonnac-la-Côte obtient 4 élus.

Sont donc désignés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Caroline PARBAUD
- Isabelle BOUDINAUD
- Claire NICOLAIZEAU
- Dominique THOUREAU

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - RENOUELEMENT DES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) dont la durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.
- Se voit informé par Monsieur le Maire que, suite aux élections municipales de mars 2026, il convient de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.
- Se voit préciser que les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.
- Se voit proposer la liste suivante :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CP	VILLE
DOIRAT	Marc	13/12/1956	2 rue du Masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
MATHIEU	Martine	02/04/1954	48 route de Villechenoux	87270	BONNAC-LA-CÔTE
PINAUD	Yves	17/05/1964	6 impasse des Gorceix	87270	BONNAC-LA-CÔTE
POUGET	Chantal	10/12/1950	12 rue de la Sablonnade	87270	BONNAC-LA-CÔTE
NICOLAS	Michel	08/05/1952	3 allée du grand royères	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GANDOIS	Jacques	28/03/1945	9 bvd Victor Hugo	87000	LIMOGES
PIAUD	Robert	10/06/1948	21 rue de la Faucherie	87270	BONNAC-LA-CÔTE
DEGOT	Hubert	08/08/1953	26 rue de Maison Neuve	87270	BONNAC-LA-CÔTE
SENAMAUD	Georges	24/02/1951	1 route de Tramont	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GATINIER	Viviane	11/05/1958	14 clos du Masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VERGNE	Jean	17/12/1950	9 rue de Bled	87270	BONNAC-LA-CÔTE
PAILLEY	Jean-Paul	07/12/1957	3 chemin du Puy Chatenet	87270	BONNAC-LA-CÔTE
BERLANDA	Chantal	30/06/1958	14 rue du Monteil	87270	BONNAC-LA-CÔTE
BRUN	Jean-Claude	01/01/1946	27 rue des Gorceix	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GATINIER	Jean	08/01/1951	14 Clos du Masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
MOREAU	Jean	20/07/1953	6 avenue de la Vergne	87270	BONNAC-LA-CÔTE
PAMART	Evelyne	28/02/1965	14 rue de la Faucherie	87270	BONNAC-LA-CÔTE
BRUN	Francis	05/09/1962	7 chemin de la Planche de Bled	87270	BONNAC-LA-CÔTE
JACOB	Bernadette	14/09/1956	7 allée de la plière	87270	BONNAC-LA-CÔTE

VILLEMONTAIX	Jean-Michel	01/02/1964	62 route de Lavaud	87270	BONNAC-LA-CÔTE
LEBLANC	Sylvie	29/03/1962	3 Clos du masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VEDRENNE	Annie	27/07/1946	12 allée Tamarou du monteil	87270	BONNAC-LA-CÔTE
BUISSON	Philippe	26/10/1956	18 rue du 8 mai 1945	87270	BONNAC-LA-CÔTE
MORISSET	Alain	10/11/1957	15 rue de Salesse	87270	BONNAC-LA-CÔTE

➤ **Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE :

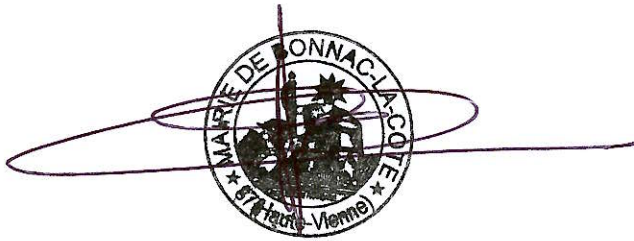
- **DE VALIDER** la liste ci-dessus
- **DE DONNER** toutes autorisations aux fins envisagées à Monsieur le Maire

Questions diverses

Aucune question n'étant posée par les élus, la séance est close à **19H35**.

L'ensemble des délibérations ont été publiées et transmises à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 avril 2026.

**Le Maire,
Cédric PELTIER**



Le secrétaire